

Journal d'information de la Ville d'Annœullin
Mars 2018 - www.ville-annœullin.fr



Le Trait d'Union

magazine



MEL ou CCHD

Etude comparative

Edition spéciale



©Antoine Repessé/MEL



©Alexandre Traisnel/MEL



©Vincent Lecigne/MEL



©Vincent Lecigne/MEL



©Alexandre Traisnel/MEL

Edito



Chères Annœullinoises,
Chers Annœullinois,

Sommaire

Fiscalité

- > Taxe d'Habitation
- > Taxe Foncière
- > Taxe foncière sur les propriétés non bâties
- > Contribution foncière des entreprises
- > Prix de l'eau
- > Taxe d'enlèvement des ordures ménagères
- > Transports scolaires
- > Versements Transports

Finances

- > Dotation de solidarité communautaire
- > Investissements
- > Dotation de l'Etat

Éléments de comparaison

- > Compétences exercées
- > Attribution de compensation

Conclusion

Lexique

Lors de la cérémonie des vœux, je vous ai fait part publiquement de l'avancement de l'étude comparative, annoncée l'année précédente. Celle-ci porte sur les différences fiscales qui existent pour les Annœullinois, entre la Communauté de Communes de la Haute Deûle et la Métropole Européenne de Lille (MEL).

Je m'étais engagé à refaire le point via le Trait d'Union magazine pour vous communiquer l'ensemble des éléments de cette étude avant toute décision du Conseil municipal, étude établie sur la base des données publiques des deux collectivités, donc vérifiables par tout un chacun.

Cette hypothèse serait gagnante pour les habitants notamment en matière d'impôts, de fiscalité locale, et gagnante pour la commune, et par retour, pour les habitants qui profitent des services mis en place par la commune.

Les compétences non transférées seraient reprises par la commune qui recevrait pour ce faire des dotations de compensation lui permettant de faire aussi bien et avec au moins autant de proximité et de qualité que ce que fait actuellement la CCHD.

Comme je vous l'ai précisé, je n'ai aucun intérêt personnel dans cette affaire. Mon seul souci, mon seul intérêt, c'est le vôtre, c'est votre confort, votre bien-être et c'est dans ce seul but que je mène actuellement cette réflexion, car à la Communauté de Communes de la Haute Deûle, comme ailleurs, sans argent, on ne peut rien faire.

« Rien n'est pour l'instant figé. La réflexion bat son plein. Il faut prendre le temps nécessaire afin de faire le tour du dossier et éviter de prendre toute décision qui engagerait trop vite notre avenir. »

Comme je le fais depuis 2001, notre décision sera prise dans l'intérêt général. Je vous en souhaite bonne lecture

Philippe Parsy
Maire



*Tour d'horizon des grands projets de la MEL
Numéro spécial : 50 ans au service des Métropolitains
Bonne lecture !*

Fiscalité



©Vincent Lecigne/MEL

Taxe d'habitation

Un taux de taxe d'habitation s'applique au profit de l'intercommunalité sur la valeur locative de l'habitation.

Une économie pour un foyer moyen de 93€

CCHD	MEL	Simulation Base VLN 2 700€	
		CCHD	419€
15,52%	12,10%	MEL	326€

CCHD	MEL	Simulation Base VLN 1900€	
		CCHD	80€
4,23%	0%	MEL	0€

Taxe foncière

Un taux de taxe foncière s'applique au profit de l'intercommunalité sur la valeur locative du bien.

Une économie pour un foyer moyen de 80€

Taxe foncière sur les propriétés non bâties

Un taux de taxe foncière sur les propriétés non bâties s'applique au profit de l'intercommunalité sur la valeur locative cadastrale (VLC).

CCHD	MEL	Simulation Base VLC 300€	
		CCHD	44,94€
14,98%	2,09%	MEL	6,27€

Contribution foncière des entreprises

CCHD	MEL	Simulation Base 10 000€	
		CCHD	3 597€
35,97%	33,61%	MEL	3 361€

La cotisation foncière des entreprises (CFE) est l'une des 2 composantes de la contribution économique territoriale (CET) avec la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE). Contrairement à la taxe professionnelle, dont elle reprend l'essentiel des règles, la CFE est basée uniquement sur les biens soumis à la taxe foncière.

Cette taxe est due dans chaque commune où l'entreprise dispose de locaux et de terrains.





©Vincent Lecigne/MEL

©Vincent Lecigne/MEL

©Antoine Repessé/MEL

©Vincent Lecigne/MEL

CCHD



Exemple	Simulation Base 120 M ³		
	CCHD	559€	MEL

4,66€*

3,92€

Prix de l'eau

La consommation moyenne annuelle d'un foyer de 4 personnes est estimée à 120M³.

* Ce prix est le résultat du prix de l'eau vendue par SUEZ auquel s'ajoutent diverses taxes.

Une économie pour un foyer moyen de 89€

Taxe d'enlèvement des ordures ménagères

Le TEOM est calculée sur les mêmes bases que la taxe foncière. Elle est prélevée au profit de la collectivité qui assure la collecte et le traitement.



©Vincent Lecigne/MEL

Une économie pour un foyer moyen de 41€

CCHD



Exemple	Simulation Base 1 900€		
	CCHD	361€	MEL

19%

16,88%

Transports scolaires

CCHD

Coût pris en charge par la Région

1 A/R par jour (hors vacances scolaires).



Tarification sociale médiane de 119€/an (selon QF)

Utilisation illimitée de tous les moyens de transports dans la MEL (SNCF-Méto-Bus-Tram).

Versements Transports

A partir de 11 salariés, la différence serait lissée sur 12 ans.

CCHD
SMIRT
0,1%



2%



©Vincent Lecigne/MEL

©transpole

Finances

Dotation de solidarité communautaire

La DSC est versée par l'intercommunalité aux communes en fonction de leurs richesses.
Annoeullin retoucherait donc **220 500€ au minimum**.

CCHD



0€/hab

21€/hab
au minimum

Investissements (Compte administratif 2016)

	Dépenses d'investissement par habitant	Valeur pour 25 000 hab.	Valeur pour 10 000 hab.
CCHD	13€	325 000€	130 000€
MEL	186€	4 650 000€	1 860 000€

Les 13 €/hab correspondent à l'ensemble des investissements par habitant réalisés par la CCHD en 2016 (incluant voirie, travaux bâtiments, acquisitions matériels pour les écoles ...).

A l'opposé, la MEL investit 14 fois plus et coûte moins cher aux contribuables.

Annoeullin pourrait bénéficier en moyenne, d'investissements 14 fois supérieurs à ce qui est aujourd'hui pratiqué par la CCHD.

Dotation de l'Etat aux intercommunalités

	Dotation globale de fonctionnement	Dotation par habitant
CCHD	1 240 015€	51€/hab
MEL	226 488 007€	196€/hab

Davantages de recettes pour la MEL, pour davantage de services et plus d'investissements.



© Antoine Repessé/MEL



© Vincent Lecigne/MEL



Compétences exercées

Compétences	CCHD ou syndicat local	MEL
Voirie	X	X
Eclairage public	X	
Assainissement	X	X
Eau	X	X
Energie	X	X
Espaces verts	X	
Scolaire (matériel et classes de neige)	X	
PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal)	X	X
Ordures ménagères	X	X
Logement et habitat	X	X
Action économique	X	X
Espaces naturels		X
Transports		X
Tourisme	X	X
Chauffage des bâtiments	X	
Médiathèques	X	
Mission locale	X	X
Aménagement numérique	X	X

Attribution de compensation

Les compétences non exercées par la MEL reviendraient aux communes (ou à un syndicat de communes).

Pour les financer, l'intercommunalité verserait ce qu'elle dépensait elle-même pour ce service.

C'est ce que l'on appelle **l'attribution de compensation**.



Conclusion

Si, il y a 25 ans, rentrer à la Communauté Urbaine de Lille (devenue la MEL) coûtait plus cher, maintenant chacun peut donc se rendre compte que l'idée d'un rapprochement n'est pas à écarter, notamment sur les points de vue essentiels de la fiscalité et des impôts locaux qui concernent tous les Annœullinois au premier chef.

En second lieu, les communes connaîtraient aussi un traitement très favorable.

Les perspectives semblent rassurantes. Les taux d'imposition levés par la MEL sur les ménages comme pour les entreprises sont inférieurs voire inexistantes (comme la Taxe Foncière).

En cas d'adhésion à la MEL, vos taux d'imposition baisseraient donc.

Il n'y a donc aucune crainte à avoir de ce côté.

Se pose également la question de la proximité puisque certains peuvent défendre l'idée que l'on se fait mieux entendre à 5 qu'à 90. « Soucieux de répondre objectivement aux interrogations qui me sont posées, je me suis renseigné pour cela auprès des collègues des Weppes qui viennent d'intégrer la MEL. Je vous rappelle que leur Communauté de Communes des Weppes comptait 5 à 6000 habitants, une toute petite Communauté et donc la proximité y était de mise. Eh bien, là encore, les échos sont positifs. Ces élus sont satisfaits de la proximité, de la réactivité mais aussi des considérables moyens financiers et humains dont dispose la Métropole. » Monsieur le Maire de Bois-Grenier de la Communauté des Weppes se tient d'ailleurs à notre disposition pour le confirmer.

Des zones d'ombre subsistent cependant : l'entretien des espaces verts, la gestion des affaires scolaires, le chauffage des bâtiments communaux, certaines affaires culturelles, les classes de neige ... sont autant de domaines qui restent à traiter. Peut-être faudrait-il envisager la création d'un syndicat intercommunal capable de gérer les compétences non exercées par la MEL, ou tout simplement les rendre aux communes afin qu'elles les exercent individuellement.

Quant au personnel, il pourrait choisir de suivre la compétence transférée à la MEL ou retourner vers les syndicats ou les communes reprenant à leur compte les compétences non transférées.

D'autres informations vous seront communiquées dès que nous en aurons connaissance.



Hôtel de Ville

Grand'Place 59112 Annœullin

Tél. : 03 20 90 41 41

Fax : 03 20 86 49 78

contact@ville-annoeullin.fr



www.ville-annoeullin.fr



Ville d'Annœullin page



LEXIQUE

CCHD	Communauté de Communes de la Haute Deûle
DSC	Dotation de Solidarité Communautaire
MEL	Métropole Européenne de Lille
VLC	Valeur Locative Cadastre
VLN	Valeur Locative Nette
TEOM	Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères
SMIRT	Syndicat Mixte Intermodal Régional des Transports
CFE	Cotisation Foncière des Entreprises
CET	Contribution Economique Territoriale
CVAE	Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises
TP	Taxe Professionnelle

Photothèque : la MEL
©Alexandre Traisnel/MEL
©Antoine Repessé/MEL
©Vincent Lecigne/MEL